

Avec quels documents d'identité un Français peut-il voyager en outre-mer ?

Le document à présenter dépend de votre situation :

Si vous devez transiter par un pays étranger pendant votre voyage, il vous faudra présenter un **passeport en cours de validité**.

Des règles spéciales peuvent s'appliquer en Nouvelle-Calédonie et dans certaines collectivités d'outre-mer.

Attention

Si vous passez par l'aéroport international de Saint-Martin (sur la partie néerlandaise de l'île), le passeport est obligatoire.

Vous devez disposer d'un document d'identité **en cours de validité**.

Une **carte d'identité** en cours de validité suffit pour voyager en outre-mer.

À noter

Des règles spéciales peuvent s'appliquer dans certaines collectivités d'outre-mer.

Toutefois, s'agissant du voyage depuis la métropole, une escale technique ou un passage vers un autre pays reste à envisager.

C'est pourquoi il appartient à l'organisateur du voyage de fixer des règles plus strictes, afin de s'assurer du bon déroulement du voyage.

La compagnie aérienne peut donc exiger un passeport en cours de validité.

Voyage en avion

Questions – Réponses

- [Avec quels documents un mineur français peut-il voyager à l'étranger ?](#)
- [Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ?](#)
- [Voyage aux USA : quelles sont les formalités \(passeport, Esta, visa...\) ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Carte d'identité](#)
- [Passeport](#)
- [Voyage en avion](#)



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](#)